N° 242. CINQ CENTIMES Lundi 20 Mai 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13 TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉTOILE DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX, TOURCOING aux Bureaux du Journal ; PARIS à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 15, et à BRUXELLES, Bourse de la BELGIQUE, chez MM. A. Goemaere et Cie 104, boulevard Anspach et 2, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

ROUBAIX-TOURCOING 19 MAI 1889

LES FINANCES
de la République

LE DISCOURS DE M. BURDEAU

Comme elle le fait tous les ans, la réaction est venue déclarer, à propos du budget de 1890, que la République est le régime du gaspillage et de la ruine, qu'ils les charges sans cesse accrues ne suffisent jamais aux dépenses, que les impôts ne rentrent pas, que le Trésor montre de tous côtés des lacunes et des trous affreux, et qu'en définitive, sans rémission possible, nous allons tomber dans le gouffre.

La thèse était plus difficile à soutenir cette année, en présence des plus-values incontestables et de la prospérité générale que la République révèle à tous les yeux par des preuves si éclatantes. C'est une gageure de représenter aujourd'hui la France en détresse et pliant sous le faix. Les Iroquois eux-mêmes ne le pourraient croire. Mais quel jeu ou quel paradoxe a pu jamais faire reculer la bravoure de M. de Lamarzelle et l'ingénioité de M. Amagat ?

La réaction sait d'ailleurs qu'on est ordinairement bien venu à dire au monde qu'il paie trop pour les services qu'il reçoit. La tactique est agréable à demander toujours des diminutions quand on discute les recettes et des augmentations quand on discute les dépenses. On a bâti là-dessus de bien jolies candidatures. Que le système soit contradictoire, que la prétention soit destructive de tout bon ordre des finances et de toute vie possible de l'Etat, qu'importe à la réaction ? C'est un double plaisir, puisqu'il s'agit précisément de mettre à mal la République et de tromper l'électeur par des chimères.

M. Burdeau, dans son remarquable discours, de jeudi dernier, s'est amusé à faire voir, avec beaucoup de politesse, jusqu'où les Droites monarchiques avaient, sur ce point, poussé le manque de scrupule. Depuis une dizaine d'années, en comptant avec les plus grandes précautions, en élaguant tous les doubles emplois, on découvre que l'opposition a demandé des augmentations de dépense permanente qui s'élèveraient à environ 250 millions de francs, si les majorités républicaines n'avaient pas défendu la bourse des contribuables contre ces intrépides dépensiers !

Mais vient-on à regarder du côté des recettes, on découvre que l'un a proposé de les diminuer de 23 millions sur les patentes, un autre de 47 millions sur l'impôt foncier, un troisième de 50 millions sur les mutations d'immeubles, un quatrième de 15 millions sur les effets de commerce, un cinquième de 25 millions sur les tabacs, et M. des Rotours, à lui tout seul, de près de 50 millions sur les cafés et les sucres ! — Oh ! les braves gens ! — Si bien que la Droite voulait diminuer les recettes de l'Etat de 342 millions par an, en augmentant d'autre part ses dépenses de 250 millions par an, soit au total un bon et brave déficit de 600 millions *plus ou moins* ! Je *crois* en effet qu'à ce compte le gouvernement ne pourrait plus vivre et le pays pas davantage, si les majorités républicaines, encore une fois, n'avaient mis à la raison ces prodigieux comptables des deniers publics qui nous avaient posé le problème d'augmenter toujours les dépenses en diminuant toujours les recettes !

Ce n'est qu'un passage intéressant dans le discours du rapporteur général, si plein de faits, de chiffres et de raison, mais on aime à le relever, parce qu'on y voit en raccourci la méthode constante de la réaction : elle a toujours tendu à amener la République à l'impossibilité de vivre.

Dans son argumentation de fond, M. Burdeau a démontré que le gouvernement républicain avait rétabli au budget ordinaire toutes les dépenses extraordinaires, sauf celles de la guerre; qu'il avait fait disparaître les crédits supplémentaires, — deux révolutions dans le budget, deux réformes financières fondamentales que la Droite a été incapable d'accomplir quand elle tenait le pouvoir; — qu'il avait réduit les dépenses de 70 millions, qu'il n'avait pas créé un seul impôt nouveau, qu'il percevait les recettes avec une régularité, une facilité qui ne se voient dans aucun autre pays en Europe, et que, tout naturellement, comme conséquence de cette situation, le crédit de la République française avait atteint le niveau le plus élevé où l'on ait touché jusqu'à présent et en France et ailleurs. La Droite peut faire rage tout à son aise l'éloquente démonstration du rapporteur général ne sera pas ébranlée.

Hector DEPASSE

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 mai. — Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le ministre de la marine a fait savoir que l'état de santé des troupes en Indo-Chine a été excellent pendant le mois d'avril ; aucun cas de choléra n'a été constaté ; la mortalité est descendue beaucoup au-dessous de la moyenne ; il n'y a eu, en effet, que 15 décès sur tout le contingent.

M. le Président de la République a signé le décret relatif à la tombola de 15 millions, dont le produit doit être employé pour permettre aux instituteurs et aux ouvriers d'aller visiter l'Exposition. A ce propos, les ministres se sont occupés de la part de faveurs à attribuer aux militaires et aux marins.

Le ministre de l'intérieur s'est entretenu avec ses collègues, de la question des conseillers d'arrondissement. Le renouvellement partiel des Conseils devant avoir lieu le 4 août, le ministre de l'intérieur est tenu, aux termes de la loi, de faire pourvoir au remplacement des conseillers d'arrondissement morts plus de deux mois avant, c'est à dire antérieurement au 4 juin.

M. Constans pensait qu'on pourrait ne pas déranger inutilement les électeurs pour élire des conseillers d'arrondissement qui n'auraient que quelques mois de mandat et pas une occasion de siéger.

Le Conseil a pensé qu'il fallait s'en tenir aux termes de la loi et pourvoir au remplacement des sièges vacants.

Le mouvement préfectoral a été suspendu, les attributions de postes pour les préfets sortants dans les finances et au conseil d'Etat n'étant pas encore arrêtées.

Chambre des Députés

Séance du 18 Mai

Présidence de M. Méline, Président

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Interpellation
De M. Le Provost de Launay

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur la direction donnée à l'action publique dans le ressort de la cour de Rennes, par M. le procureur général et par ses substituts.

M. Le Provost de Launay dit que le gouvernement aurait pu facilement éviter cette interpellation en faisant savoir à l'orateur et ses amis ont fait preuve d'une extrême patience. Le Chambre en juger des faits.

Un notaire très honorable, conseiller général du Morbihan, a été accusé d'un vol de 1,000 fr. par un homme plus que suspect. Le procureur de la République, sur cette simple allégation, a rédigé lui-même la plainte, a fait arrêter M. Peschard sans même lui laisser les moyens de se défendre ; on l'a mis au secret, on ne lui a même pas permis de voir un avocat, on refuse de le remettre en liberté sous caution de 30,000 fr.

Les experts déclarent vraie la signature qui était argués de faux. Enfin, la chambre des mises en accusation rend une ordonnance de non lieu ; il faut bien mettre M. Peschard en liberté.

Un autre fait, encore plus grave, s'est passé dans le département des Côtes-du-Nord. Il s'agit d'une femme dont tous les biens ont été hypothéqués à son insu ; cette femme demande l'annulation de ces hypothèques frauduleuses ; *si, finalement, succès-il*s ont consacré le caractère frauduleux de ces hypothèques et des actes du notaire qui y a prêté son ministère.

Les faits se passent en 1880, ce notaire était alors juge suppléant du juge de paix. Il conserve cette fonction et le parquet ne s'émeut pas des actes qui lui étaient reprochés.

Le notaire en question continue jusqu'en 1882 ses fonctions et ses pratiques frauduleuses. Les procureurs généraux de Rennes, pendant cette période, ont été au nombre de trois, parmi lesquels fut M. Quesnay de Beaurepaire.

En 1883, lorsque M. Mamet, ses fonctions de notaire, on constata qu'il avait employé à ses propres affaires l'argent déposé chez lui par ses clients. Cela ne l'empêcha pas de continuer à être maire, conseiller général et décoré.

Au mois de juin 1887, de nouvelles instances sont adressées pour obtenir des sommes que M. *Homery se refusait à donner*. Il est condamné à les fournir ; mais le parquet n'éprouve pas le besoin de faire poursuivre ce détournée de suppléant du juge de paix.

En 1888 sur de nouvelles plaintes le tribunal se déclare incompétent, alléguant qu'il appartient au procureur général de prendre l'initiative de l'instance dans l'intérêt duquel s'agissait d'un magistrat ; or, dans cette circonstance le procureur général n'agit pas.

On a voulu faire passer M. Homery pour fou et on a demandé son interdiction au tribunal de Dinan. Ce sera sans doute la réponse du ministère. Pourtant il est encore maire et il n'a cessé que depuis quelques mois d'être suppléant du juge de Paix.

En présence de ces faits, il est permis d'espérer qu'aux prochaines élections le pays saura créer un régime qui donne à tous les citoyens l'égalité devant la loi, que le gouvernement ne sait pas assurer.

Réponse de M. Thévenet, garde des Sceaux

M. Thévenet, garde des sceaux, répond qu'il faut des pays vraiment bien vives pour obscurcir des faits d'une extrême simplicité. M. Homery est notaire depuis 1831, il a quatre-vingt-trois ans.

Jusqu'en 1880, pendant quarante-neuf ans, il a exercé le notariat sans donner lieu à aucune plainte ; il a rendu d'importants services, pris des graves, il avait déjà été frappé d'une peine disciplinaire, en 1880, une dame Morel a déclaré n'avoir pas reçu de lui ce dont elle a disposé dans son bénéfice ; mais il est incontestable que l'acte était irrégulier, le tribunal de Dinan l'a reconnu, tout en constatant qu'aucun préjudice n'avait été causé aux *époux Morel*.

Le marquis prescrivit à M. Homery de vendre son étude, ce qui fut fait. On voit que la justice républicaine ne chôme pas.

A partir de 1883, M. Homery, qui ne jouissait plus de la plénitude de son bon sens, se livra à des spéculations folles, mais il n'était plus notaire.

Le 11 novembre 1888, plusieurs créanciers désorientés une plainte et se portèrent partie civile ; dans le compte, il y en avaient qui cumulaient des créances, et l'on peut croire qu'ils étaient inspirés par la passion politique.

M. Homery a été atteint, en avril 1888, d'une paralysie avec délire cérébrale et huit mois plus tard d'une seconde attaque que, depuis lors, le langage du vieillard n'est plus qu'un baragouin étrange et inintelligible, qu'il est atteint d'h m. *piégie* et d'*aphasie*, et qu'un dévouement fatal est peu éloigné ; que sa responsabilité est donc très limitée et qu'il serait hors d'état de paraître en justice.

On a essayé de mêler à ce débat le nom de M. le procureur général près la cour de Paris, qui a, sans doute, le tort de faire son devoir sans faiblesse. Les créanciers de M. Homery seront désintéressés intégralement ; un notaire voisin qui fut mare de l'ordre moral, et qui a laissé un passif de 300,000 francs, n'est pas dans le même cas.

M. Paul de Cassagnac, qui interrompt au milieu du bruit, est rappelé à l'ordre.

L'incident est clos.

Le budget de 1890

Discours de M. Keller

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890.

M. Keller se propose de répondre au tableau poétique que M. Burdeau a tracé de la situation financière. La droite n'a jamais proposé, commencé à dit, de supprimer des impôts sans chercher et indiquer des ressources correspondantes.

Le rapporteur a soutenu que la majorité n'avait pas augmenté les dépenses et les avait même diminuées ; de 1876 à 1889, le budget, tant ordinaire qu'extraordinaire, a passé de 2 600 millions à 3,780 millions ; même en retranchant de ce chiffre les 300 millions des chemins de fer, l'accroissement est encore de 37 0/0.

On a comparé notre budget à celui des autres puissances ; mais on a négligé de parler de celui de l'Angleterre où l'accroissement n'a été que de 12 0/0. L'impôt par tête est de 60 francs en Angleterre ; il est de près de 1,000 francs chez nous.

La dette anglaise, par tête, est de 415 fr. ; elle est de 1,000 fr. en France. On n'a pas parlé non plus des Etats-Unis où le budget a diminué tout en contenant 500 millions par an pour l'amortissement.

L'orateur poursuit au milieu de l'indifférence générale, son essai de réfutation du discours de M. Burdeau.

Il termine en menaçant la Chambre du verdict des électeurs.

Réponse de M. Jamais

M. Jamais, député du Gard, réfute les critiques sur l'administration républicaine, dit qu'elles ne sont pas sérieuses, car elles ont toutes un caractère politique et électoral.

Il démontre l'inexactitude des chiffres apportés à la tribune par M. Amagat et dit que depuis 1877, que le parti républicain a pris le pouvoir, 244 *millions d'économies ont été réalisées sur le budget*.

Quant aux dépenses de l'instruction publique, le pays doit en être fier car ce sont des jeunes gens sortis des rangs de la démocratie qui seront peut-être l'honneur de la République.

Il critique la vente du réseau des chemins de fer de l'Etat qui ne produirait aucun bénéfice et enlèverait au gouvernement l'arme nécessaire contre l'augmentation des tarifs.

Il termine en disant que le parti républicain peut être fier de son œuvre et que c'est parce que la France ne veut pas mourir déshonorée, qu'elle restera fidèle à la République (Vifs applaudissements).

M. Andrieux donne ensuite quelques explications sur la République qu'il préfère. (Murmures à gauche).

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, et la séance est levée à 6 h. 20 m.

LA HAUTE COUR
DE JUSTICE

Paris, 18 mai. — La commission d'instruction de la Haute Cour a entendu ce matin M. Henri Cadoret, commissaire de police de Lisieux, pour avoir des renseignements complets sur les menées boulangistes dans cette ville et sur le voyage du général Boulanger pendant les 38 jours de M. Laguerre.

On se rappelle que M. Laguerre était alors sergent en 1226.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Paris, 18 mai. — L'*Agence libre* annonce que le mouvement préfectoral que plusieurs journaux annonçaient comme devant paraître à l'*officiel* de demain, ne sera pas publié avant le milieu ou la fin de la semaine prochaine, car il est subordonné à certaines nominations qui doivent être faites dans les administrations de la justice et des finances.

LE PROCÈS GILLY A NIMES

Nimes, 18 mai. — Grande affluence à la cour d'assises pour assister au procès intenté par M. Gilly à 9 membres du comité républicain de Nimes.

M. Gilly est assisté de Me Puech et Aubibert.

Au début de l'audience, l'avocat général Bourgoin dépose des conclusions tendant à une déclaration de nullité de l'assignation de M. Gilly, deux personnes, MM. Manse et Giry, étant illégalement citées, l'une comme juge suppléant, l'autre comme suppléant de juge de paix, contrairement à l'article 479 du Code d'instruction criminelle. Ces conclusions tendent également à une déclaration d'indivisibilité.

De vifs incidents se produisent.

M. Puech déclare approuver les conclusions pour ce qui concerne MM. Manse et Giry ; mais il soutient qu'il n'y a pas indivisibilité.

Me Pascal, avocat des neuf membres du comité républicain, regrette le moyen juridique suivi en a recours. Mes clients, dit-il, étaient venus à l'audience pour soutenir la discussion ; mais si l'exception juridique d'ordre public leur ferme la bouche, ils s'en consoleront, car, maintenant, on est fixé sur la valeur des allégations du condamné de Bordeaux.

M. Maruéjols, ancien maire de Nîmes, demande la parole pour faire ses réserves et déclarer qu'il ne veut pas être couvert par l'exception juridique invoquée par le procureur général.

Malgré les observations du président M. Maruéjols fétrit, en termes indignés, la conduite de M. Gilly, et précise les accusations dirigées contre lui.

Malgré ses avocats, M. Gilly demande acte des paroles de M. Maruéjols qui prie la cour de donner satisfaction à M. Gilly et dicte au greffier les paroles suivantes :

« J'ai dit et je déclare publiquement que M. Gilly, dans son journal a réalisé des bénéfices en se faisant octroyer sur les fonds communaux, outre une indemnité pour ses frais de représentation, des sommes qui ne lui étaient pas dues et dont il fit usage dans un intérêt personnel. »

M. Maruéjols ajoute, en se tournant vers M. Gilly : « Je commets à dessein ce nouveau délit de diffamation. Poursuivez moi maintenant si vous l'osez ! »

La cour prend acte des paroles de MM. Maruéjols et Gilly, se retire pour délibérer sur les conclusions.

Après une heure et demie de délibération, la cour rend un arrêt admettant l'exception juridique et la nullité de l'assignation.

La cour déclare qu'il n'y a pas indivisibilité et condamne M. Gilly aux dépens.

L'audience est levée à midi.

M. ROCHEFORT A LONDRES

Londres, 18 mai, minuit. — M. Rochefort ayant voulu, à la suite d'une altercation, tirer un coup de revolver sur M. Pilotel, qu'il avait rencontré, à 6 h. 1/2, dans Regent street, a été arrêté.

Conduit au poste, il a été remis en liberté sous caution.

Il comparaîtra lundi devant le tribunal.

ÉTRANGER

Les Grèves en Allemagne

Berlin, 18 mai. — La grève des mineurs en Westphalie et en Silésie n'est pas la seule qui sévisse actuellement en Allemagne

Depuis le commencement du printemps on en a vu éclater à peu près partout, et dans les corps de métiers les plus divers.

A l'heure actuelle, on constate dans la Saxe seulement, les grèves suivantes :

Les maçons, à Wurzen (600 grévistes) ; les tisserands, à Mecrane, les maçons, à Zwirkan (350 grévistes) ; les mineurs, dans la même localité ; les maçons et les forgerons en cuivre, à Leipzig.

Berlin, 18 mai. — Les autorités du district de Dortmund ont reçu de Berlin l'ordre d'expulser tous les ouvriers étrangers qui seront convaincus d'avoir pris part à la grève.

LA HAUT ! LA HAUT !

J'étais hier à l'Exposition.

Quel de surprenant à cela ? m'allez vous chanter comme dans les *Dragons de Villars*. Rien, c'est vrai, car quel autre but de promenade aujourd'hui ?

Or, tout en me promenant, allant du Palais des Beaux-Arts au palais des Arts libéraux dont, entre parenthèse, l'aménagements s'avance avec une rapidité extraordinaire, de la rue du Caire à la rue des Habitations humaines, je regardais la tour Eiffel.

Car, où que l'on se place, cette dame de tour vous entre dans l'œil — au figuré heureusement. Elle est là, tout près de vous — à un demi-kilomètre — et vous la touchez du doigt.

Et je me disais : « Non, je ne monterai pas, j'attendrai l'ascenseur, moi « Bernard ».

A un certain moment, pourtant, j'aperçois à travers l'énorme denteline de fer, sur un escalier, une petite femme, — oh ! toute petite, un moucheron ! Songez donc pour un pays pour ! — qui grimpait, grimpait, grimpait..., sans même tenir la rampe.

Sacrebleu ! m'écriai je, en voilà une qui ne manque pas de courage ! Mais jamais elle n'arrivera là-haut, jamais !

Et je me complus dans cette pensée, *donc à ma paresse*.

Mais deux minutes après, relevant le nez, j'aperçus toujours là-haut, là-haut la petite femme. Infatigable, elle grimpait, grimpait, grimpait... ou l'apercevait petite ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle atteignait la plate forme.

J'eus soudain un brusque mouvement d'orgueil. Et, d'un élan, je m'engouffrai dans l'une des piles de la Tour Eiffel.

A mon tour, je grimpai, grimpai, grimpai...

Cela dura... combien de temps ; je l'ignore, mais ce fut long, oh ! long.

Vous montez au milieu du feuillis, de l'entrecroisement des fers, dans une espèce de fantasmagorie métallique. Le sol que vous apercevez s'éloigne, vous vous avez, à chaque pas s'éloigne un peu ; vos jambes s'alourdissent, une lassitude vous vient...

Deux cents marches, trois cents marches, quatre cents !... Ouf ça y est, enfin !

Et c'est avec fierté que je pose l'pied sur la plate-forme. Il me semble qu'je l'ai conquis quelque chose. Parbleu ! j'avais assiette qui commençait à me manquer !

—o—

Outre ! comme s'exclame Tartarin en arrivant sur la Jungfrau.

Quel spectacle ! Au-dessous de vous, autour, au dessus, l'immensité. Paris à l'air d'un de ces plans panoramiques à relief que l'on voit à l'exposition du travail. De ci, de là, dominant l'ensemble, un géteau de Savoie, — le mot est de Victor Hugo — l'arc de triomphe ; une règle dressée sur un carton — Obélisque ; un lourd chapeau carré à cheval sur une ligne verte — l'arc de triomphe de l'Etoile.

Et pour tout il en est ainsi.

Mais après avoir souflé, tout en admirant le paysage, comme dirait M. Prudhomme, après avoir pris grande gorgée tout à coup en moi. La folie des hauteurs m'étreint ; j'entends une voix qui me crie : « Monte, monte, encore, monte toujours ».

Et, docile à cette voix, — peut-être celle de ma conscience que j'ai retrouvée — dam ! — dans ces régions jusques alors peu explorées, je reprends mon ascension.

Je grimpe, grimpe, grimpe... Tout à l'heure encore, l'escalier avait la largeur du croisement ; il courait, tournant à angle aigu, mais droit par des étages successifs. Maintenant, c'est une sorte de colimaçon agrippé aux flancs d'un simple pilier. Ça tourne ! comme lorsqu'on a bu trop de bourgogne.

Je ne regarde pas au dehors, je vais les coudes au corps, penché, souffant !... D'autant que devant moi monte, infatigable, la petite dame de tout à l'heure. Je l'ai rattrapée ! Voilà un succès !

La dépasserai-je ? Non pas. Difficile, d'abord, peu poli peut être... et puis elle a de si jolis bas de soie noire, bien tirés sur une cheville fine !... Il n'y a que ces chevilles de Parisiennes pour porter à de tels sommets leurs propriétaires. Je me figure qu'au dessus c'est le contraire de la tour Eiffel, et l'endroit où je suis, l'air ambiant, tout cela m'inspire des idées ascensionnelles. Outre !

—o—

Crac ! nous sommes arrivés ! Voici la seconde plate-forme ! Point trop tôt ; je

---

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 35

Le Docteur Vampire

TROISIÈME PARTIE

La Justice en partie double

Le comte de Boves et Thureau, d'après les renseignements pris par eux sur la piste des deux fugitives, avaient pourtant qu'el les avaient quitté en ensemble l'hôtel de la Galère, et qu'elles de vaient être arrivées à la compagnie à Paris.

Ici se perdaient leurs données ; elles était rent rée chez sa mère, mais où le docteur M arécha il cachait il madame Chevert ? Paris est grand, et les moyens pratiquées sur ses nations, lorsqu'il faisait ses visites, n'amena lent aucun indice.

Ce calme sup erficiel, ces précautions témoignaient un plan méthodiquement suivi, et inquiè rent les coupables bien autrement qu'un attitude menaçante et des démarches ac tives.

Malgré leur tact ique audacieuse et certainement habile, les de Boves ne mènalent donc pas la vie tra nquille.

Ajoutons à ces anxiétés extérieures perpétuelles, les m ragges intérieurs qui ne laissaient pas d'a voir leurs désagrements.

Plus d'un secre t plu nait sur ce toit ; les maîtres semblaie nt qu'il y eût à une chaîne dont il importait que i ul ont étranger ne sondât les anneaux.

Anatole ou Pau l lui-même, — ces deux noms s'appliquaie nt, suivant les circonstances, au même p ersonnage, — vivait dans l'ignorance absolue de ces mystères et de ces crimes , on aurait pu supposer qu'ils n'avaient été commis que pour lui, tant son oncle et sa tante mettaient d'émulation à lui en assurer la jouissance paisisible et entière.

Médiocrement doué d'intelligence, absolument dépourvu de cœur, élevé à l'école du sensualisme de son oncle, adulé, admiré par sa tante, corrompu dès le berceau, et lancé dans le milieu le plus avachi de la Société rouloée de la décadence du second empire, le gandin secondait à souhait la sollicitude de ses parents.

Il mettait son soin à ne s'occuper de rien, sûr de trouver toujours une caisse ouverte pour ses coûteuses fantaisies, et une avocate pour le ramener en grâce auprès d'un tuteur facile à désarmer.

Nous l'avons vu